



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe

La Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur et Coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BORDENEUVE Florence	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	

Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	100%	0%	100%
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	100%	0%	100%

Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérécoours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecoours.fr>



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'agent social principal de 2^{ème} classe

La Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur et Coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
QUESTROY Véronique	Agent social	
DARMANIN Virginie	Agent social	
SERRES Wilfried	Agent social	
FORT Nadine	Agent social	
GILARD Véronique	Agent social	
HEULIN Pascale	Agent social	
ADELIN Véronique	Agent social	

Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	85.70%	14.30%	100%
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	85.70%	14.30%	100%

Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

La Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur et Coteaux du Comminges, **Magali GASTO OUSTRIC**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
KACHOU Fatiha	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	

Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	100%	0%	100%
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	100%	0%	100%

Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'agent social principal de 1^{ère} classe

La Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur et Coteaux du Comminges, **Magali GASTO OUSTRIC**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
BARES Jeanine	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	
CAMPGUIHEM Thérèse	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	
DAURIAC Jeanine	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	
COURTADE Sandrine	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	
FINATO Corine	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	
LAUDA Denise	Agent social principal de 2 ^{ème} classe	

Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	100%	0%	100%
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	100%	0%	100%

Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe

La Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur et Coteaux du Comminges, Magali GASTO OUSTRIC,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
CANDOULIVES Sandrine	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	

Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	100%	0%	100%
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	100%	0%	100%

Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>



CŒUR & COTEAUX
COMMINGES
CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

Arrêté fixant le tableau annuel d'avancement 2024 au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

La Présidente du Centre Intercommunal d'Action Sociale Cœur et Coteaux du Comminges, **Magali GASTO OUSTRIC**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

Arrête

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
REJONY Amélie	Adjoint administratif	

Article 2 :

	Femmes	Hommes	Total
Agents promouvables (ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement)	100%	0%	100%
Agents susceptibles d'être promus (ensemble des agents inscrits sur le tableau)	100%	0%	100%

Article 3 : Madame la Présidente est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Saint-Gaudens, le 12/07/2024

La Présidente,
Magali GASTO OUSTRIC

Madame la Présidente informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>